

Bruxelles, le 30 juin 2009

Les enquêteurs de la Banque mondiale et de l'OLAF s'en prennent conjointement à la fraude en matière d'aides

La lutte commune contre la fraude qui touche l'aide au développement est au centre d'un accord de coopération, signé aujourd'hui à Bruxelles, entre l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et la vice-présidence de la Banque mondiale chargée des questions de déontologie institutionnelle (Integrity Vice-Presidency). La Banque mondiale administre pour le compte de l'Union européenne des fonds qui représentent des montants considérables. Cet accord permettra aux enquêteurs des services antifraude et anticorruption des deux institutions d'unir leurs forces plus efficacement pour protéger les crédits consacrés à l'aide aux plus démunis, ainsi que pour œuvrer dans d'autres secteurs relevant de leurs compétences.

À l'occasion de la signature de l'accord de coopération, le directeur général de l'OLAF, M. Franz-Hermann Brüner, a déclaré: «L'Union européenne et ses États membres sont, dans le monde, les principaux donateurs en matière d'aide au développement. Nous devons collaborer aussi étroitement que possible avec les services d'enquête des autres donateurs à l'échelle mondiale afin d'empêcher les fraudeurs de détourner l'aide internationale.» Il a ajouté: «La vice-présidence Integrity de la Banque mondiale chargée de la déontologie institutionnelle est un partenaire essentiel pour l'OLAF compte tenu de sa vaste expérience dans le domaine de la lutte contre la fraude et la corruption et au vu des montants d'aide considérables qu'administre la Banque mondiale pour le compte de l'UE». M. Leonard McCarthy, Integrity vice-président chargé de la déontologie institutionnelle pour le groupe de la Banque mondiale, a quant à lui déclaré: «La Banque mondiale est une source essentielle d'assistance technique et financière pour les pays en développement dans le monde entier. Grâce à notre accord avec l'OLAF, nos enquêteurs et spécialistes de la prévention pourront unir leurs forces en agissant contre ceux qui détournent les aides. En raison de l'actuelle crise économique et financière, il est d'une importance primordiale que les agences collaborent pour réduire l'incidence des actes illicites dans le développement international.»

L'accord conclu entre l'OLAF et la vice-présidence chargée de la déontologie institutionnelle (Integrity Vice-Presidency – INT) de la Banque mondiale permettra aux services d'enquête d'œuvrer dans une meilleure synergie, en collaborant plus étroitement et plus efficacement sur toute la palette de leurs compétences, non seulement dans la lutte contre la fraude aux aides mais aussi dans le domaine des activités anticorruption. Pour ce faire, ils mèneront des enquêtes conjointes lorsque les intérêts communs de l'UE et de la Banque mondiale seront en cause. Dans le cadre des règles et dispositions législatives qui régissent les activités de l'OLAF et de l'INT, l'accord prévoit l'échange d'informations et de renseignements. Un autre objectif est de déterminer comment harmoniser les normes, trouver des définitions communes et cerner les meilleures pratiques et procédures dans le domaine des enquêtes.

Du point de vue de l'Union européenne, ces modalités de coopération entre l'OLAF et l'INT revêtent une importance particulière dans le domaine de l'aide au développement. En plus de sa participation à de nombreux projets communs, la Banque mondiale administre pour le compte de l'UE des fonds qui représentent des montants considérables. Une coopération renforcée entre les services d'enquête des deux institutions contribuera à protéger ces fonds au maximum.

Contexte

La [vice-présidence chargée des questions de déontologie institutionnelle \(INT\)](#) joue un rôle capital dans la stratégie en matière de gouvernance et de lutte anti-corruption du [groupe de la Banque mondiale](#), visant à offrir une protection contre la corruption, à intégrer, sur le plan opérationnel, la déontologie au niveau des projets et à aider les pays clients à renforcer les politiques de gouvernance. À la suite des enquêtes menées au sujet des allégations de fraude et de corruption dans des opérations financées par le groupe de la Banque, 355 entreprises ou personnes ont été exclues de toute participation aux appels d'offres concernant les marchés qui seront financés par la Banque mondiale.

L'[Office européen de lutte antifraude \(OLAF\)](#) protège les intérêts de l'[Union européenne](#) en luttant contre la fraude, la corruption et toute autre activité illégale, y compris les manquements au sein des institutions européennes. L'OLAF est un organe administratif indépendant ayant des pouvoirs d'enquête, qui collabore étroitement avec les services répressifs des 27 États membres de l'UE.

Alessandro Butticé
Porte-parole de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)
Tél. : + 32 (0) 2 296.5425
Fax : + 32 (0) 2 299.8101
Courrier électronique : olaf-press@ec.europa.eu
<http://ec.europa.eu/olaf>